RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE de ROCHESERVIÈRE

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL SE RÉUNIRA A LA MAIRIE,

LE JEUDI 8 FÉVIRER 2024

à 20 h 30 à la Mairie

ORDRE du JOUR

I. AFFAIRES GÉNÉRALES

a) Consultation pour le projet d'extension de l'entreprise ORCAB

II.FINANCES

a) Débat d'Orientations Budgétaires 2024

b) Règlement Budgétaire et Financier M57

c) Amortissements

INFORMATIONS DIVERSES

- Décisions du Maire
- Zac – tranche 6 : point sur l'avancée du dossier